

CHALLENGE

DE L'INNOVATION TERRITORIALE

SEINE-MARITIME ATTRACTIVITÉ

Règlement

Avec le soutien de :



Table des matières

| | |
|--|---|
| Définition et contexte..... | 3 |
| Organisateurs..... | 3 |
| Conditions de participation..... | 3 |
| Engagement des participants et propriété intellectuelle..... | 4 |
| Engagement des organisateurs..... | 4 |
| Problématiques..... | 5 |
| Objectifs du Challenge de l'Innovation Territoriale..... | 5 |
| Mentorat des participants..... | 5 |
| Déroulé et ateliers de préparation..... | 6 |
| Jury, prix et dotations..... | 6 |
| RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)..... | 7 |
| Droit à l'image..... | 7 |
| Conciliation..... | 7 |
| Annexes..... | 9 |

Définition et contexte

Le Challenge est un événement ponctuel dont l'objectif est d'inviter l'ensemble des collaborateurs d'une structure ou de différentes structures à proposer des solutions relatives à un thème imposé le tout sur une durée définie.

A partir des thèmes donnés, les solutions proposées sont évaluées et soumises à un jury qui primera les meilleures.

Le Challenge de l'Innovation Territoriale organisé par Seine-Maritime Attractivité (SMA) permettra de faire émerger des idées qui répondent aux problématiques énoncées, donnera l'opportunité à chacun de s'exprimer et de renforcer le sentiment d'appartenance à une structure ainsi que de permettre à des individus d'horizons différents de collaborer dans un but commun d'innovation.

Le présent règlement a pour objectif de définir les droits et devoirs des organisateurs du Challenge de l'Innovation Territoriale ainsi que des participants.

Organisateurs

Le Challenge de l'Innovation Territoriale est organisé par Seine-Maritime Attractivité dont le siège se situe au 28 rue Raymond Aron – BP 52 – 76824 – Mont-Saint-Aignan en collaboration avec Le Village by CA dont le siège se situe au 107 allée François Mitterrand – 76000 Rouen.

Seine-Maritime Attractivité et Le Village by CA seront nommés « organisateurs »

D'autres partenaires sont également pressentis dans l'organisation.

Conditions de participation

Les personnes physiques ou morales inscrites au Challenge de l'Innovation Territoriale seront nommées « participants »

Pour être en mesure de participer les conditions sont les suivantes :

- La participation au Challenge de l'Innovation Territoriale est gratuite
- L'inscription au Challenge de l'Innovation Territoriale se fait en ligne sur la page dédiée
- Les participants devront se présenter en équipe déjà constituée
- 4 à 6 équipes de 2 à 4 participants s'affronteront avec une limite fixée à 30 participants
- *Aucun changement de groupe ne sera possible en cours de challenge*
- Les participants devront avoir créé leur propre structure juridique avant la fin du Challenge de l'Innovation Territoriale dans l'hypothèse où ils en seraient lauréats
- Pour être éligibles, les projets devront répondre aux problématiques proposées et être validées par l'organisation du Challenge de l'Innovation Territoriale
- Les projets proposés doivent être réalisables à l'échelle de la Seine-Maritime
- Si le groupe inscrit n'est pas basé en Seine-Maritime, celui-ci s'engage à ce que le projet bénéficie en priorité au territoire
- Les équipes constituées désigneront un référent qui sera la porte d'entrée des relations avec les organisateurs
- Les équipes s'engagent à ce qu'au moins un membre puisse participer aux ateliers de préparation en présentiel ou distanciel
- Chaque équipe se verra attribuer un mentor

- Les participants utiliseront leur propre matériel informatique et bénéficieront d'une connexion internet WIFI
- Les participants pourront bénéficier des équipements et service offerts par le lieu
- Les participants s'engagent à être présents lors des événements de lancement et de clôture
- Les participants s'engagent à aller au bout du Challenge de l'Innovation Territoriale
- L'organisation se réserve le droit de refuser une candidature qui serait incomplète ou qui ne serait pas conforme à ses attentes ou à ses principes
- Toute information renseignée qui s'avèrerait fausse entrainera l'impossibilité de participer au Challenge de l'Innovation Territoriale

Engagement des participants et propriété intellectuelle

Les participants du Challenge de l'Innovation Territoriale s'engagent à ne pas utiliser de créations originales d'une personne tierce sans en avoir les droits. Les participants sont autorisés à utiliser des supports qui ne leurs appartiennent pas s'ils détiennent les droits sur lesdits supports, si ceux-ci sont libres de droit ou s'ils y sont explicitement autorisés par la personne détentrice de ces droits. Les organisateurs ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas de non-respect de la propriété intellectuelle.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des sources ou contenus dont il s'avèrerait que ceux-ci sont frauduleux ou inexacts ou qui pourraient être considérés comment diffamatoires ou offensants pour un tiers.

Les participants acceptent que leurs créations originales soient utilisées en priorité pour le territoire de la Seine-Maritime.

Tout acte ou tentative de fraude entrainera la disqualification du groupe concerné. Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement sous peine de voir sa participation annulée en cas de non-respect de celui-ci.

Engagement des organisateurs

Seine-Maritime Attractivité et Le Village by CA, organisateurs, se réservent le droit d'annuler, reporter ou organiser en distanciel les événements qui ponctuent le Challenge de l'Innovation Territoriale en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Les organisateurs s'engagent à informer les participants de tout changement éventuel dans l'organisation dans les meilleurs délais.

Les organisateurs s'engagent à fournir aux participants les meilleures conditions de participation possible. A savoir : un accès à tous les équipements et services du lieu, une connexion internet et une restauration sur place lors des événements de lancement et de clôture.

Problématiques

Le Challenge de l'Innovation Territoriale est organisé par SMA avec le soutien du Village by CA dans l'optique de proposer des solutions concrètes aux thématiques identifiées ci-après :

- Digital et attractivité résidentielle :
 - Economie et emploi
 - Qualité de vie et environnement
 - Foncier et logement
 - Inclusion et vivre-ensemble
 - Efficacité des collectivités
 - Médical
 - Transports
 - Communication et numérique
 - Education et culture
- Digital et tourisme responsable :
 - Hébergement
 - Communication
 - Education
 - Gestes responsables
 - Financement
 - Sites de visite
 - Mobilités

Objectifs du Challenge de l'Innovation Territoriale

Ce Challenge de l'Innovation Territoriale organisé par SMA avec le soutien du Village by CA, a plusieurs objectifs. Le Challenge de l'Innovation Territoriale permettra de faire bénéficier les collectivités et le territoire de la conception d'outils numériques en captant l'innovation. Ensuite, il favorisera le déploiement des projets à forte valeur ajoutée sur le territoire et l'incubation de nouveaux porteurs de projets. Enfin, l'organisation du Challenge de l'Innovation Territoriale a pour ambition de fédérer différentes parties prenantes du territoire autour d'une volonté commune : la valorisation de ce dernier.

Mentorat des participants

Pendant toute la durée du Challenge, des mentors seront assignés à chaque groupe de participants. Ils auront pour mission de guider les groupes de la création jusqu'à la présentation finale des pitches au jury.

Le rôle de mentor est crucial au bon déroulement du projet. En effet, le mentor aura pour mission d'accompagner les différents participants à la fois sur le plan méthodologique mais aussi sur le plan de l'idéation. Il veillera au suivi du projet, pourra délivrer des conseils grâce à sa propre expérience acquise au cours de son parcours professionnel et sera en mesure de guider les participants vers la création d'un prototype fonctionnel. Enfin, le mentor aura pour mission de s'assurer de la bonne cohésion et motivation du groupe et des relations avec l'organisation.

Déroulé et ateliers de préparation

Les inscriptions au Challenge de l'Innovation Territoriale se feront entre le lundi 14 mars 2022 et jeudi 21 avril 2022.

Le lancement du Challenge de l'Innovation Territoriale aura lieu le vendredi 27 avril 2022 au Village by CA de Rouen et débutera à 14h.

La cérémonie de clôture du challenge aura quant à elle lieu le vendredi 18 novembre 2022, également au Village by CA et sera précédée des pitches des participants ainsi que du jury final. (Cf 10. Jury, prix et dotations)

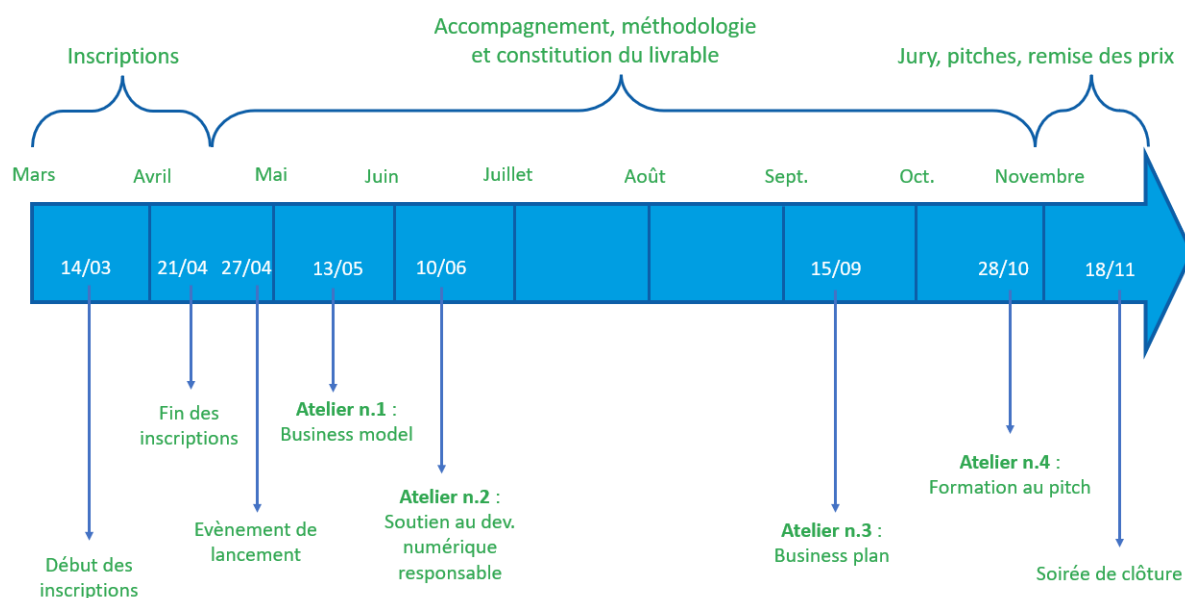
Pendant toute la durée du Challenge de l'Innovation Territoriale, les participants auront la possibilité d'assister à des ateliers de préparation. La présence d'une personne minimum par groupe durant les différents ateliers sera requise.

Atelier 1 vendredi 13 mai 2022 : Business model

Atelier 2 vendredi 10 juin 2022 : Soutien au développement numérique responsable

Atelier 3 jeudi 15 septembre 2022 : Business plan

Atelier 4 vendredi 28 octobre 2022 : Formation au pitch



Jury, prix et dotations

Pour les deux catégories (numérique et attractivité résidentielle ainsi que numérique et tourisme responsable) sur lesquelles les participants se seront penchés, un groupe par catégorie sera primé par le jury. Un prix spécial du jury sera également décerné.

Le jury du Challenge de l'Innovation Territorial sera composé de :

- Un représentant de Seine-Maritime Attractivité
- Un représentant du Village by CA
- Un représentant du pack jury prix spécial
- Quatre représentants pack jury premium

Les lauréats pourront bénéficier d'une dotation de 5000€ pour les lauréats de chacune des catégories. Une dotation d'une valeur de 3500€ sera attribuée au lauréat du prix spécial du jury. Les équipes lauréates pourront également bénéficier d'un accès au réseau Business Connect du Village by CA pour une durée d'un an. Les dotations précitées seront remises par les partenaires du Challenge de l'Innovation Territoriale.

Les équipes auront jusqu'au 18 novembre 2022 16 heures pour déposer le support de présentation sur lequel ils s'appuieront lors des pitches. Le passage des équipes devant le jury sera déterminé par tirage au sort. Les pitches ne devront pas dépasser 10 minutes.

Afin de distinguer et primer les différentes solutions qui auront vu le jour pendant le Challenge de l'Innovation Territoriale, le jury se basera sur les critères suivants avec un total de 30 points :

- Potentiel de viabilité et de scalabilité /5
- Rapport au thème /5
- Utilité pour le territoire /5
- Capacité d'aboutissement du projet proposé /5
- Démarche RSE /5
- Qualité du pitch /5

La décision prise par le jury sera souveraine et incontestable. En s'inscrivant au Challenge de l'Innovation Territoriale les participants s'engagent à accepter la décision du jury, quelle qu'elle soit.

A l'issue du jury final et de la remise de prix aux lauréats, un cocktail de clôture sera offert à l'ensemble des participants, mentors et partenaires.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les participants sont avertis en amont que certaines données peuvent être rendues publiques par les organisateurs telles que le nom, prénom, mail ou structure de ceux-ci. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations renseignées les concernant qu'ils pourront exercer auprès des organisateurs.

Les données personnelles récoltées lors de l'inscription au Challenge de l'Innovation Territoriale ne seront utilisées qu'à la seule fin du challenge et ne seront ni vendues à des tiers ni utilisées à des fins commerciales.

Droit à l'image

Des prises de vue photo ou vidéo seront faites lors du Challenge de l'Innovation Territoriale afin d'en assurer la promotion. Dès lors, les participants et les partenaires autorisent de fait les organisateurs à utiliser leur image à titre gratuit dans ce cadre. Cette autorisation des participants porte sur tous les supports de communication à disposition des organisateurs.

Conciliation

Les organisateurs comme les participants s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout contentieux portant sur l'inscription ou la participation au Challenge de l'Innovation Territoriale avant d'entamer toute procédure judiciaire. Tout différend et tout litige qui ne sera pas réglé lors d'une conciliation à

l'amiable entre les participants et les organisateurs sera renvoyé devant les Tribunaux de Rouen, seuls compétents.

Aucune contestation ne sera prise en compte après un délai d'un mois à compter de la clôture du Challenge de l'Innovation Territoriale le 18 novembre 2022.

Annexes

a. Prérequis participants

- Participation en équipe déjà constituée

Les participants se présentent en équipe déjà constituée de 2 à 4 participants avec une limite de 30 participants au total.

- Le projet répondant à une des problématiques énoncées doit démontrer une réelle utilité de territoire

Le projet doit démontrer qu'il résout un problème, qu'il apporte une solution à un réel besoin de territoire, pour les citoyens, pour les élus, les visiteurs et les touristes, pour les enjeux de l'attractivité en général.

- Le projet doit être novateur quant à la problématique choisie

La solution proposée devra faire preuve d'une innovation en apportant une valeur ajoutée pour le territoire, qu'il s'agisse d'usages, de technique, de service, de communication, de modèle économique responsable...

- Le projet doit pouvoir être scalable à l'échelle de la Seine-Maritime

Le projet doit pouvoir participer au rayonnement et à l'attractivité du département de la Seine-Maritime.

- Le projet doit impérativement intégrer une démarche RSE

Plus qu'un enjeu déterminant pour le monde de demain, la dimension responsable et durable du projet est cruciale et incontournable.

- Le projet doit inclure une solution numérique

Le projet présenté doit impérativement proposer un usage numérique.

b. Fiche mission mentor

Pendant toute la durée de l'évènement soit 8 mois, les mentors auront un rôle transversal et devront :

- Accompagner et guider les participants afin que leur projet aboutisse dans les meilleures conditions possibles
- Faire le lien avec les membres de l'organisation
- S'assurer de la bonne compréhension du sujet
- S'assurer de la conformité de la solution proposée avec la problématique et les prérequis
- Connaître le déroulé du Challenge (ateliers, deadlines...) afin que le groupe respecte les délais impartis
- Connaître les différents outils utilisés durant le Challenge pour répondre aux interrogations du groupe
- Délivrer des conseils grâce son expertise acquise au cours de son parcours professionnel
- Favoriser la bonne communication entre les participants d'un même groupe
- Répondre aux interrogations diverses et diriger les participants vers les membres de l'organisation si besoin est
- Encourager les membres de l'équipe pour les inciter à se dépasser et maintenir la motivation du groupe tout au long du Challenge

c. Fiche mission jury

- Parmi les membres du jury, les trois partenaires jury financent les prix
 - o 1^{er} prix catégorie Numérique et attractivité résidentielle
 - o 1^{er} prix catégorie Numérique et tourisme responsable
 - o Prix spécial du jury
- Les membres du jury assistent aux pitches et notent les prestations selon les critères suivants :
- Les membres du jury se retirent pour délibérer en fonction des notes qu'ils auront accordées
- Les partenaires jury remettent les prix sur scène après l'annonce des résultats
- Ils sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération

d. Fiche mission équipe pédagogique

De qui est composée l'équipe pédagogique ?

L'équipe pédagogique du Challenge de l'Innovation est composée des membres suivants :

- Les membres de Seine-Maritime Attractivité
- Les membres du Village by CA
- Les experts qui animent les ateliers
- Les mentors des groupes de participants

Quel est le rôle de l'équipe pédagogique ?

Le rôle de l'équipe pédagogique est tout d'abord d'assurer la supervision du déroulé du Challenge en intégrant les mentors, les professionnels animant les ateliers et les membres encadrants. La mission de l'équipe pédagogique est de permettre aux participants d'aller au bout de leur projet tout en prévenant les risques d'abandon. Pour cela, l'équipe pédagogique est à même de répondre aux questions des participants, questions qui doivent passer par l'intermédiaire des mentors. Les membres de l'équipe pédagogique pourront échanger par le biais d'un outil de communication dédié commun.